CONTRAT DE FILIÈRE

©Magali-Durand

PETITES FILIÈRES

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

AAIPPLA

PRODUCTEURS DE PLANTES

ÉDITO

3 mots d'ordre ont guidé notre action pour bâtir ces nouveaux contrats de filières agricoles : **lisibilité, concertation et ambition.**

Lisibilité

Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui portait nos politiques agricoles n'est plus, mais notre détermination à accompagner les filières reste intacte.

Pour accompagner avec efficience et simplicité nos agriculteurs, l'ensemble des acteurs doivent y voir clair sur notre stratégie et sur les outils proposés par notre collectivité. Dans un contexte administratif trop souvent complexe et dont les agriculteurs sont trop souvent victimes, cette lisibilité demeure une priorité forte car elle est un gage d'efficacité et de pérennité de notre modèle.

Concertation

Le Département a souhaité, dès le début, concerter l'ensemble des parties prenantes pour parvenir à la politique la plus juste possible, au plus près des besoins du terrain. Grâce aux échanges nourris entre la collectivité et l'ensemble des maillons de la chaîne, nous avons pu saisir au mieux les enjeux majeurs auxquels chaque filière est confrontée et ainsi pu y répondre avec finesse grâce à de nouveaux dispositifs concrets d'accompagnement.

Ambition

Le Département a toujours été pionnier en matière de politique agricole et il nous faut rester à la hauteur de l'excellence de nos produits. Nos 28 000 vaches laitières et notre pastoralisme restent les fleurons de notre Savoie, mais nos pratiques agricoles sont bien plus riches et diversifiées. Raison pour laquelle nous souhaitons accompagner autant la filière caprine qu'ovine en passant par l'arboriculture ou encore l'apiculture.

Chacune des filières concernées concourt, au dynamisme, à la beauté et au rayonnement de notre département. Malgré la diversité des productions nos objectifs sont communs :

- s'adapter au changement climatique,
- renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement,
- favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement,
- contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité,
- concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation,
- améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral,
- sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires

Fidèles à cette volonté de poursuivre un engagement sérieux et ambitieux, ces contrats de filières sont la démonstration qu'en Savoie l'agriculture requiert de la part d'une collectivité comme la nôtre une attention toute particulière car elle est notre passé, notre présent et plus que jamais notre avenir.

Hervé Gaymard
Président du Conseil départemental

Gilbert Guigue
Vice-Président délégué à l'agriculture, l'alimentation, la forêt, l'eau

©Chambre d'Agriculture Savoie Mont_Blanc

PRÉAMBULE

Dès les années 60, le Conseil général de la Savoie a décidé de mettre en place une politique active en faveur de l'agriculture savoyarde, définie en étroite concertation avec les organisations professionnelles agricoles. En 1967, le FADEGA (fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs) est né de la volonté d'aider à la modernisation de l'agriculture savoyarde et de son caractère montagnard, en privilégiant les démarches collectives. Cette politique a notamment été réaffirmée en 1998 avec la mise en œuvre du projet agricole départemental, en soulignant le rôle fondamental de l'agriculture dans l'aménagement du territoire savoyard. Les assises de l'agriculture de 2007, enfin, ont insisté sur les objectifs de maintien du maximum de valeur ajoutée de l'activité agricole sur le territoire savoyard, de nécessité de conciliation sur les usages de la terre et de l'eau, et de développement de nouveaux partenariats entre agriculture et autres activités notamment le tourisme.

Plus récemment, le Département s'est engagé dans une politique départementale forêt-filière bois avec la mise en place du fonds forestier départemental en 1991 puis du plan départemental forêt-filière bois en 2007 à la suite des assises de la forêt la même année. L'objectif principal de cette politique était de faciliter la structuration des filières dans un contexte de forêts de forte pente.

Sur le plan de l'aménagement rural et du foncier, le plan espaces, paysages de Savoie (PEPS), approuvé en 2018, a permis de redéfinir les objectifs de la politique départementale sur ces sujets à la suite des différentes actions menées depuis 1991. Ce plan a notamment insisté sur les questions de conciliation des différents usages des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Enfin, le Département s'est lancé depuis 2018 dans la structuration d'une politique en faveur des circuits courts qui a fait l'objet d'une première délibération en 2019.

Sur le plan institutionnel, l'instauration de l'Assemblée des Pays de Savoie en 2001 a d'emblée prévu le soutien financier de certaines organisations professionnelles d'intérêt commun entre la Savoie et la Haute-Savoie. Le Conseil Savoie Mont–Blanc, qui lui a succédé en 2015, s'est vu transférer la majorité des dispositifs de soutien à l'agriculture et à la forêt que ce soit en matière d'investissement ou de fonctionnement.

Ainsi, en 2014, le premier contrat de filière a été signé entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la filière arboricole, afin de définir l'accompagnement de l'APS en réponse aux projets et problématiques de la filière. Cette démarche a ensuite été déployée au niveau d'autres filières, puis renouvelée en 2017 par le Conseil Savoie Mont-Blanc.

La fin de la politique agricole et forestière commune au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc actée en 2023 et l'évolution du cadre d'intervention institutionnel redonnent une place prépondérante à l'intervention du Département en faveur de l'agriculture et de la forêt savoyardes. Ainsi :

- La Loi NOTRe réaffirme la compétence des Départements dans le soutien des exploitations agricoles pour leurs investissements et la mise en œuvre de mesures à finalités environnementales. La convention résultant du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) signée entre le Département de la Savoie et la Région confirme ce rôle.

- Le Plan Stratégique National (PSN) a été lancé en 2023 sur le plan régional, ainsi qu'un certain nombre de plans de filière.

- La politique agricole est désormais portée à l'échelle du Département. Les dispositifs portés au sein du Département ou auparavant au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc ont été reconduits pour se donner le temps de construire les nouveaux dispositifs d'intervention avec les acteurs concernés, en adéquation avec les axes retenus par le Département, les enjeux et problématiques rencontrés, les attentes de la société et des territoires.

©Laurence-Bonnel

Par ailleurs, ces différents contrats de filière et thématiques s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec d'autres politiques transversales ou outils du Département : le plan climat adopté en décembre 2023, le Projet Alimentaire Territorial labellisé par l'Etat en 2021 et le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires.

Le Département souhaite accompagner les professionnels agricoles (organismes et exploitants) pour relever les défis d'une agriculture d'excellence, vivable et rémunératrice, qui s'adapte au changement climatique, qui opère une transition agroécologique et qui répond aux attentes de la société et des consommateurs.

©Laurence-Bonnel

La nouvelle politique d'intervention du Département en agriculture vise à couvrir l'ensemble des productions présentes sur le Département et s'articule autour de :

- 11 contrats de filière : apiculture, arboriculture, bovins lait, bovins viande, caprins, horticulture, légumes, ovins, petites filières (plantes aromatiques et médicinales, héliciculture, pêche, paysans-boulangers...), viticulture, volailles ;
- 2 contrats thématiques : pastoralisme et foncier.

La filière « petites filières » regroupe les filières concernant peu d'exploitations comme la pêche ou l'héliciculture, ou émergentes comme la filière brassicole.

Le Département intervient jusque-là dans ces filières principalement en soutien aux investissements dans les exploitations, il souhaite désormais établir un contrat de filière afin de consolider les interventions, développer et sécuriser ces productions, pérenniser les exploitations.

LES PETITES FILIÈRES **EN SAVOIE**

LES DONNÉES DE L'AGRICULTURE EN SAVOIE

Les graphes ci-dessous permettent de situer la filière au sein du paysage agricole.

Répartition du nombre d'exploitations par filière en Savoie en 2022

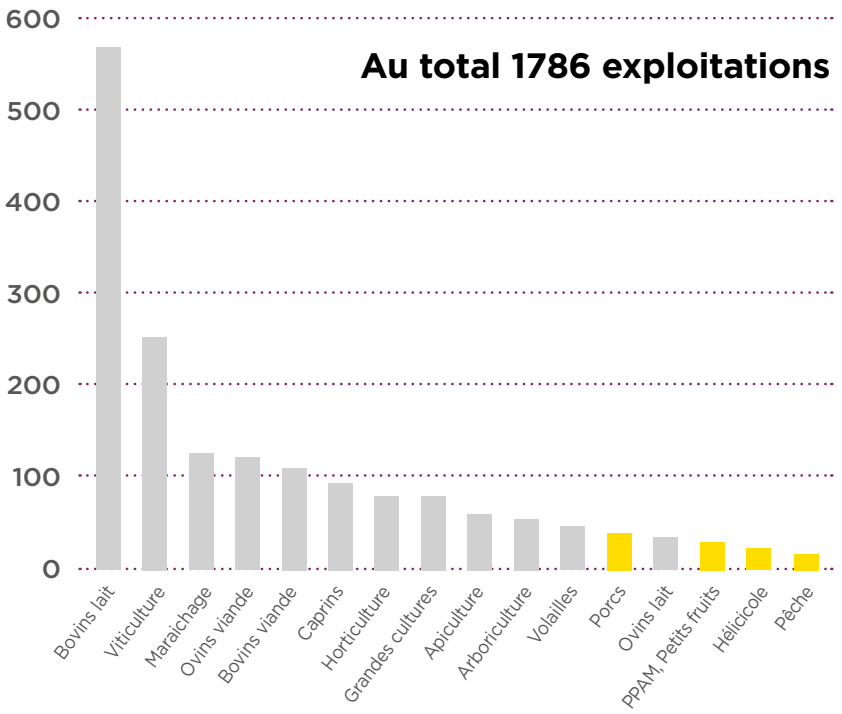

CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE DE LA SAVOIE EN 2020

(production au prix de base)

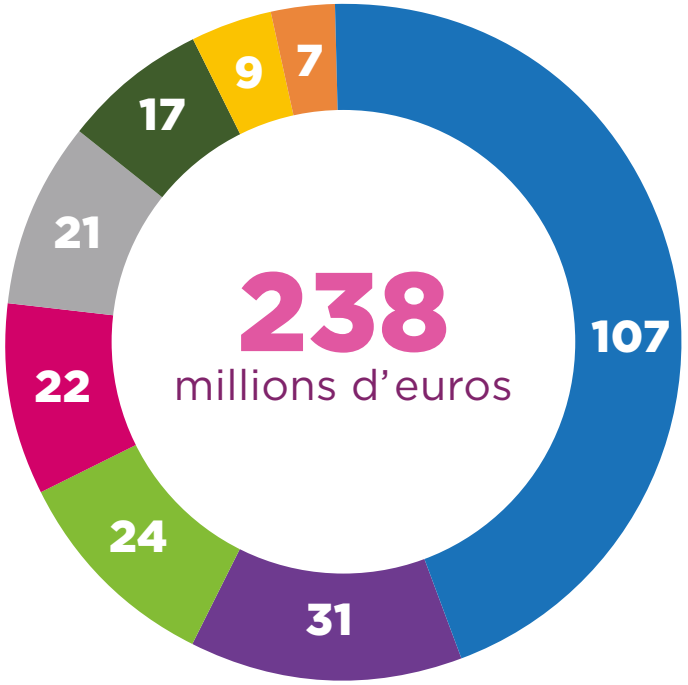

Source Panorama de l'agriculture de la Savoie – Août 2023 – Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

LE CONTEXTE DES PETITES FILIÈRES SAVOYARDES - CHIFFRES CLÉS

27
Exploitations avec un atelier porcin

6
répertoriées comme spécialisées en porc

1
atelier naisseur

26
ateliers d'engraissement

Estimation de 419 tonnes carcasses/an

8
Pêcheurs professionels

12
Exploitations hélicicoles

12
Exploitations sont adhérentes au syndicat Producteurs des plantes de Savoie (PPAM)

5
Exploitations ont comme activité principale la production de petits fruits

2
Exploitations produisent de la spiruline

Paysans boulangers

Exploitation brassicole

Autres productions

Extrait Panorama de l'agriculture de la Savoie – Août 2023
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

LES ENJEUX

LES ENJEUX SUR CES FILIÈRES SONT POUR L'ESSENTIEL :

- **Améliorer leur structuration**
- **Développer des ateliers ou exploitations viables économiquement et vivables**

©Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

LES ORIENTATIONS PARTAGÉES DU CONTRAT DE FILIÈRE PETITES FILIÈRES

Afin de répondre aux enjeux de la filière viticulture en Savoie, le syndicat régional des vins de Savoie, le comité régional des vins, le syndicat des vins des coteaux alpins, l'institut français de la vigne et du vin, le centre d'ampélographie alpine Pierre Galet, l'université Savoie Mont-Blanc, le syndicat des pépiniéristes viticoles de Savoie, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et le Département de la Savoie partagent les orientations stratégiques suivantes au service d'une alimentation locale et d'un environnement préservé :

1

- **S'adapter au changement climatique.** Le climat en Savoie se réchauffe plus vite qu'en moyenne française avec + 1,8°C sur 2011-2020 par rapport à la 1961-1990 contre +1,6°C en France. Entre 2018 et 2023, 5 années sur 6 ont connu des épisodes météorologiques sévères qui ont impacté la production agricole et dégradé les revenus des agriculteurs touchés : grêle, tempête, sécheresse, canicule, inondation. Face à cette situation, il s'agit de permettre aux producteurs d'innover et s'adapter que ce soit en matière d'équipements, d'infrastructures ou de pratiques agricoles.

2

- **Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement.** Les revenus agricoles sur les Savoie sont très divers selon les filières et exploitations agricoles comme à l'échelle nationale. En Savoie, les revenus dégagés sont corrects comparativement à d'autres régions de montagne. Ceci s'explique essentiellement par les démarches engagées sur les produits sous signe de qualité depuis plusieurs décennies, notamment pour la production fromagère qui se traduit par un prix du lait plus de 50% supérieur à la moyenne nationale. Dans d'autres filières comme le maraichage, les créations d'exploitations sont en très forte augmentation, mais leur pérennité parait fragile avec les cessations d'activité constatées à moins de 5 ans pour certaines. A l'instar des grandes tendances observées à l'échelle nationale, les enjeux en matière de renouvellement des générations sont très importants avec de l'ordre de 50% des exploitations amenées à changer de main dans les 10 ans à venir. Que ce soit pour les filières structurées ou émergentes, l'enjeu est de favoriser les démarches collectives, le soutien à la qualité des productions notamment à travers le soutien aux organismes professionnels agricoles et l'accompagnement des situations agricoles les plus fragiles.

3

- **Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau, atténuer le changement climatique...** La préoccupation environnementale n'est pas nouvelle : les cahiers des charges des productions AOP et IGP fromagères ont par exemple prôné une agriculture respectueuse de l'environnement et ce depuis beaucoup plus longtemps que dans de nombreuses régions. Toutefois, l'agriculture savoyarde fait face à de nouveaux défis telles que la préservation de la ressource en eau ou la limitation de sa contribution au changement climatique à travers ses pratiques. Il s'agira d'accompagner ces évolutions.

4

- **Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité.** La vente directe s'est développée depuis de nombreuses années sur le territoire de la Savoie (au 2ème rang des circuits courts en Auvergne Rhône-Alpes – recensement général agricole 2020), notamment à travers les magasins de coopératives puis les magasins de producteurs, soutenues dans le cadre des aides du Département. Le Département a lancé en 2018 une démarche beaucoup plus large de politique alimentaire territoriale labellisée par l'Etat en 2021. L'un des enjeux sera de poursuivre la structuration des filières répondant aux besoins des consommateurs locaux notamment en matière de restauration hors domicile.

5

- **Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation.** Le Département a accompagné depuis de nombreuses années la modernisation des outils de production et de transformation. Les organismes agricoles, de développement ou de recherche-développement et les outils au service de l'agriculture (notamment le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires pour la politique de santé animale) sont des atouts essentiels pour s'adapter aux enjeux de demain. Il s'agit de poursuivre cette politique en mettant en avant en particulier les démarches collectives, qui sont l'une des spécificités et forces essentielles de l'agriculture savoyarde.

1 2 3 4 5 6 7 Annexes en fin de document.

6

- **Améliorer et maitriser le foncier agricole et pastoral.** La question foncière sur les espaces agricoles et pastoraux est particulièrement importante en Savoie. Du fait des contraintes liées au relief, les espaces de vallée et de plaine sont particulièrement convoités pour le développement de l'habitat, de l'activité économique et des infrastructures. C'est également le cas dans certaines zones touristiques de montagne. L'accès au foncier est dans certaines situations un obstacle à l'installation, au renouvellement des générations et à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture. Par ailleurs, les espaces pastoraux demeurent des espaces emblématiques de la Savoie, lieux d'activité qui reste fragile. Il convient d'accompagner leur évolution en prenant en compte le caractère collectif de l'usage de ces espaces.

7

- **Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires.** L'enjeu est de faire connaître les produits agricoles de la Savoie pour soutenir leur consommation que ce soit auprès des habitants locaux ou des touristes, en dépit des différences de structuration des filières. Au-delà, un des enjeux est bien de mieux faire connaître l'activité agricole et ses spécificités auprès du grand public.

©CFPPA Reinach Formations

LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

ACTEURS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE

A cet effet, les signataires du contrat de filière « petites filières » contribueront chacun dans le respect de ses compétences à la déclinaison de ces orientations.

- **L'association production de plantes aromatiques et médicinales Alpes du Nord**

L'association prend le relais en 2024 du syndicat né en 2004. Elle regroupe des producteurs et des cueilleurs de plantes aromatiques et médicinales installés en zone de montagne dans les départements de Savoie, Haute-Savoie, Ain et Isère. Ils travaillent dans de petites structures à taille humaine dans le respect de l'environnement et la qualité des plantes. Les objectifs sont :

- le développement et l'amélioration des productions et de la cueillette en montagne ;
- lla reconnaissance de la profession auprès des organismes professionnels et du public ;
- l'échange et la formation entre les membres du syndicat, notamment en matière de savoir-faire et d'appuis techniques ;
- le bon fonctionnement des fermes en termes d'achats groupés de produits ou de matériel.

- **L'association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels des lacs alpins**

L'objet de l'association est de :

- défendre les intérêts des pêcheurs professionnels dans tous les domaines (lac, eau, environnement, peuplement, conditions de travail, matériel...) ;
- promouvoir la pêche professionnelle par tous les moyens ;
- participer aux actions environnementales et de repeuplement autant que nécessaire ;
- instaurer et favoriser le dialogue avec les autres usagers du lac.

- **La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**

Les Chambres d'Agriculture représentent l'intérêt général de la profession agricole. Elles accompagnent le développement et l'économie de l'agriculture et de la forêt. Leurs missions sont inscrites au Code rural. Forte de cet ancrage historique et légal, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est devenue chambre interdépartementale en 2013. Elle est résolument tournée vers l'avenir et actrice de dynamiques territoriales durables et solidaires. Actrice majeure dans le paysage de l'agriculture durable, bio et haute valeur environnementale (HVE), la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement et en soutenant les agriculteurs dans leur transition vers des méthodes de production plus durables.

Elle agit sur les dimensions humaines, économiques, techniques, environnementales et sociétales. Présente sur les territoires et dans les filières, la Chambre d'Agriculture contribue avec force et légitimité au développement des spécificités de l'agriculture des Savoie, en traitant notamment de la cohérence entre l'exploitation et les alpages, ces derniers étant la continuité naturelle de l'exploitation.

Trois missions sont confiées à la Chambre d'agriculture :

- Représentations et propositions : organisation professionnelle représentative, la Chambre d'Agriculture émet des avis sur demande de l'Etat, des collectivités territoriales.
- Organisme de développement, la Chambre d'Agriculture réalise des actions d'intérêt général relevant de son champ de compétences. Elle initie ou participe à des projets collectifs aux côtés de nombreux partenaires locaux. Par ses actions, elle permet à l'agriculture de prendre toute sa place sur les territoires et de mieux répondre aux attentes sociétales.
- Conseils & Services : le rôle d'intervention attribué aux chambres d'agriculture leur permet d'apporter des services dans le domaine concurrentiel. Dotée de compétences multiples et spécialisées, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc propose ses services aux agriculteurs, groupements, filières et aux collectivités.

Le Département de la Savoie

Dans le cadre de sa nouvelle politique agricole, le Département de la Savoie a pour volonté de soutenir les filières selon les orientations stratégiques définies au point 2. A cet effet, dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses moyens budgétaires, il soutiendra la filière légume selon les trois types de soutien suivants :

Soutien en fonctionnement principalement en faveur des organismes agricoles ou forestiers, et du soutien à l'expérimentation ;

Cofinancement des projets d'investissement ou actions relevant des dispositifs du Plan Stratégique National en complément du FEADER et de la Région ;

Soutien aux entreprises, structures et collectivités principalement en investissement sur des dispositifs propres au Département en fonction des besoins spécifiques du territoire.

PLUS D'INFORMATIONS EN ANNEXES 1, 2, ET 3

Le soutien du Département aux filières agricoles intervient également à travers son laboratoire départemental d'analyses vétérinaires (LDAV73), outil de proximité à disposition des éleveurs pour la maitrise sanitaire de leurs élevages. A compter de 2024, l'activité du LDAV73 sera confortée avec :

la prise en charge des analyses de prophylaxie (réalisées en 2022 et 2023 au laboratoire d'analyses vétérinaires de l'Isère) pour conserver les agréments du Ministère de l'Agriculture

la réalisation du dépistage d'une maladie d'élevage sur chaque veau né, analyse réalisée auparavant au Laboratoire d'analyses biologiques et alimentaires (LIDAL) en Haute-Savoie.

Les actions du Département en matière agricole doivent également contribuer aux objectifs fixés par le Département dans son plan climat adopté fin 2023.

Ces soutiens détaillés en annexes s'inscrivent en cohérence ou en complément des politiques régionales développées dans le Plan Stratégique National (PSN), le plan de filière du Conseil régional, voire des soutiens de France Agrimer.

Les actions agricoles du projet alimentaire territorial (PAT) du Département de la Savoie labellisé en 2021 se concentrent sur le développement et la structuration des filières déficitaires vis-à-vis de l'alimentation : par exemple porcs, petits fruits pour ce qui concerne le présent contrat de filière. Parmi les priorités retenues par le comité stratégique d'avril 2023 pour le développement des circuits courts en Savoie figurent plusieurs actions relatives à ces filières : installation et développement d'ateliers en productions déficitaires, diversification des exploitations... L'accompagnement du Département sur cette filière vise à agir sur ces questions aussi bien en termes d'ingénierie collective que d'investissements collectifs ou individuels pour relever ce défi.

LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

L'association pour le développement de l'agriculture biologique – ADABIO

Association créée en 1984, l'Adabio soutient et accompagne au quotidien les producteurs et productrices bio et conventionnels, les collectivités locales et les citoyen.nes pour une agriculture biologique de proximité et équitable. Forte de plus de près de 350 adhérents dans tous les domaines de production et de 14 salariés, l'Adabio rayonne sur 4 départements à savoir la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et l'Ain.

L'Adabio s'attache à développer, pérenniser et promouvoir l'agriculture biologique à travers 3 axes :

- Promouvoir le modèle de l'agriculture biologique (sensibilisation, communication, plaidoyer) ;
- Accompagner les producteur.rices vers une agriculture bio viable et résiliente (accompagnement technique individuel et collectif, formations techniques, expérimentations sur parcelles, structuration de circuits courts et de filières bio de proximité...) ;
- Contribuer à la transition agricole et alimentaire des territoires (diagnostic territorial, définition d'un plan d'action autour de l'agriculture biologique, introduction de produits bio dans la restauration collective...).

Par ses actions, l'Adabio participe à la protection des ressources (eau, sol, air), au maintien de la biodiversité et à la prévention en termes de santé publique. Elle contribue à tisser des liens sociaux et économiques durables et porteurs de sens sur les territoires.

La Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel en commun - FDCUMA

La FDCUMA accompagne les porteurs et porteuses de projets dans la réflexion collective et la création de CUMA pour la mutualisation de moyens de productions (matériels, bâtiments, main d'œuvre) au bénéfice de leurs exploitations. Elle met également en lien ces dernières avec des CUMA déjà existantes pour favoriser la mutualisation, le lien social et les échanges de pratiques.

La FDCUMA accompagne les 40 CUMA du département dans leurs projets (projets d'investissements, appui technique, relations humaines dans le groupe, administratif...), notamment au travers :

- la formation des adhérent.es de CUMA et des agriculteurs-trices de Savoie (conduite économique, banc d'essai, fonctionnement CUMA...) ;
- la communication interne et externe au réseau : promotion du modèle collectif et solidaire CUMA ;
- la sensibilisation au modèle CUMA des stagiaires en centres de formations agricoles ;
- l'accompagnement vers les changements de pratiques, transition agroécologique et évolution des systèmes, via l'approche collective ;
- l'organisation d'événements (« journées techniques ») mettant en œuvre des démonstrations, essais, expertises techniques.

Le Groupement de défense sanitaire des Savoie – GDS des Savoie

Le GDS des Savoie est une association d'éleveurs dont l'objet est de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des toutes les espèces d'animaux de rente dans les départements de Savoie et de Haute-Savoie, et de prendre toutes les initiatives nécessaires à cet effet, notamment :

- De concourir avec les services vétérinaires, l'administration et les vétérinaires sanitaires à la diffusion et l'application des programmes de prophylaxies réglementées ;
- D'étudier, de vulgariser et de mettre en œuvre tout programme de prophylaxie qu'elle juge utile ;
- De promouvoir et de recommander, voire d'imposer, conformément au cadre réglementaire, des actions collectives ou individuelles propres à répondre aux problèmes sanitaires auxquels ses adhérents sont confrontés, notamment dans les domaines de la pathologie, de la zootechnie, de l'environnement et de la santé publique ;
- De promouvoir et de recommander, voire d'imposer, conformément au cadre réglementaire, des mesures d'hygiène et de prévention sanitaire ;
- De certifier les élevages selon des règles consignées dans des cahiers des charges spécifiques.

©SavoieMontBlanc-ImagerieFilms

LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE (SUITE)

- De mettre en place et de gérer des fonds de garantie, visant à apporter des aides financières à ses adhérents, selon un cahier des charges défini ;
- De contribuer à l'information et la formation des propriétaires ou détenteurs d'animaux adhérents à l'association ;
- D'assurer la représentation des éleveurs adhérents. Le GDS des Savoie est l'intermédiaire privilégié entre ses adhérents, les organisations agricoles et l'Administration, en ce qui concerne les problèmes de santé animale ;
- De porter l'adhésion à l'organisme à vocation sanitaire (OVS) régional Auvergne Rhône-Alpes (Organisme à Vocation Sanitaire) dans le domaine de la santé animale, d'organiser et d'assurer la représentation des adhérents à l'OVS AURA.

A ce jour, le GDS des Savoie compte 5 sections animales (bovins, ovins, caprins, abeilles, porcins) et près de 85% d'éleveurs de ruminants sont adhérents, ce qui permet à l'association de proposer des services qui répondent aux attentes de ses adhérents et garantissent un meilleur état sanitaire des troupeaux sur l'ensemble du territoire des 2 Savoie.
Le GDS offre un même service aux adhérents de l'association, aux mêmes tarifs d'adhésion, et selon les mêmes conditions contractuelles, sur les deux départements des Savoie.
Le GDS des Savoie, qui a pour vocation de contribuer à l'amélioration de la santé animale des troupeaux et des produits, s'inscrit dans un schéma global de valorisation des spécificités agricoles des Savoie, la promotion du développement pastoral et des races locales, la certification des élevages sous signe de qualité, la gestion collective de la santé animale et ainsi la protection de la santé humaine.
La fédération régionale des GDS (FRGDS AURA) étant reconnue OVS dans le domaine animal, le GDS des Savoie s'inscrit depuis des années dans cette démarche, par son implication au sein du GDS Auvergne Rhône-Alpes, notamment sur les missions confiées par l'Etat, entre autres.
Au niveau régional et national, le GDS des Savoie défend les intérêts spécifiques des éleveurs adhérents des montagnes et zones d'appellation d'origine protégée / indication géographique protégée (AOP / IGP) des Savoie, et participe à l'élaboration des programmes collectifs régionaux mis en application dans toute la région. Ces enjeux sont d'autant plus importants et essentiels à la pérennité de nos systèmes de productions.

● Eleveurs des Savoie

La Coopérative Eleveurs des Savoie a été créée avec pour objectif de devenir l'organisme de référence en conseil en élevage sur les thématiques de la production laitière, de la reproduction, de la nutrition et du bien-être sur les deux Savoie. L'objectif est d'accompagner les éleveurs dans leurs prises de décisions, sur des aspects sanitaires, sur l'amélioration de leurs outils de travail (génétique des troupeaux, développement technico-économique, agencement des bâtiments...), et sur l'optimisation de leur atelier lait et de développer un conseil en élevage basé sur les principes de l'agroécologie, qui permettent principalement de :

- pérenniser les systèmes de production développés sur les territoires qui ont fait leurs preuves en termes de résilience et de différenciation sur les marchés nationaux et mondiaux (AOP, IGP) ;
- accompagner les éleveurs dans la production pour garantir la qualité du lait et diminuer le risque sanitaire à travers le conseil en conduite d'élevage, en gestion de l'ambiance au sein du bâtiment, et de la qualité de l'eau sur l'élevage ;
- valoriser des ressources naturelles en optimisant la disponibilité des ressources présentes sur l'exploitation et l'alpage, pour rechercher l'autonomie alimentaire et garantir une pérennité économique dans les territoires.

● L'association pour le développement de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en Auvergne Rhône-Alpes

Elle a pour mission le développement de l'activité aquacole, le développement de compétences techniques en aquaculture, la représentation des professionnels et la défense de leurs intérêts.

©Laurence-Bonnel

ÉVALUATION - **DURÉE**

Un bilan annuel de la mise en œuvre du contrat de filière « petites filières » sera établi et partagé avec les acteurs de la filière.

Le contrat est conclu pour la période 2024-2027 pour s'aligner à la période de programmation du plan stratégique national. Il pourra être prorogé.

Le présent contrat et ses annexes pourront faire l'objet d'avenants au regard de l'évolution du contexte et des besoins.

©Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

Adopté le 21 juin 2024

Le Président du Conseil
Départemental de la Savoie,
Hervé GAYMARD

Le Président de la Chambre
d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
Cédric LABORET

Le Co-Président de l'association
PPAM Alpes du nord,
Luca CARREL

Le Président de l'association agréée
interdépartementale des pêcheurs
professionnels des lacs alpins,
Jean-François DAGAND

©Magali-Durand

ANNEXE 1

CONTRAT DE FILIERE «PETITES FILIERES» :

PPAM, PÊCHE, PORCS, HÉLICICULTURE, PETITS FRUITS...

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX ORGANISMES PROFESSIONNELS

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Accompagnement technique filière pour adaptation pratique / changement climatique, environnement...	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
2 Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Participer au remplacement des agriculteurs et mandats professionnels	Service de remplacement	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Actions de défense du monde agricole	Syndicats agricoles	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Accompagnement des agriculteurs en difficultés	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Aide à la structuration de petites ou nouvelles filières : animation stratégique, feuille de route	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Développement et pérennisation des pratiques en agriculture biologique	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Accompagner la production agricole à se positionner et réussir une réponse à appels d'offres pour l'approvisionnement de la restauration collective			Fonctionnement	Projet alimentaire territorial
	Investissement dans un opérateur commercial local afin de dynamiser les filières locales et leur faciliter l'accès à la RHD	Collectivités, associations		Fonctionnement	Projet alimentaire territorial
	Accompagner l'organisation logistique sur le territoire et dans les filières	Collectivités, associations		Fonctionnement/ Investissement	Projet alimentaire territorial
	Déployer une stratégie locale de développement	Collectivités, associations	de 20 à 40 %	Fonctionnement	seuil dépenses < mesure T01 du PSN contrat départemental
	Etudes - expérimentations en faveur des filières locales et circuits courts	Organismes professionnels, collectivités	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	Projet alimentaire territorial ou contrat départemental

** Tous financeurs confondus. Pour les organismes bidépartementaux, le taux d'aide pourra être proratisé*

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait *	Fonctionnement / Investissement	Modalités
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Favoriser transition agroécologique, accompagner développement outils de gestion collectif, animation réseau, emploi partagé	FDCUMA	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Accompagnement prophylaxie, analyses, gestion sanitaire	GDS	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	En articulation avec le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Participation à l'abattoir de Chambéry et à son atelier de découpe	Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry		Fonctionnement	
	Accompagnement de projets (innovation, adaptation au changement climatique...)	Bénéficiaire in fine : Industries agro-alimentaires (via AURA entreprise)	soutien annuel	Fonctionnement	
6 Améliorer et maitriser le foncier agricole	Déployer une stratégie locale de développement	**Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER**			
7 Sensibiliser le public sur les questions agricoles et alimentaires	Manifestations de portée locale, départementale, régionale, nationale	Organismes professionnels (organisateur de la manifestation)	barème forfaitaire - max 80 % de la dépense	Fonctionnement	

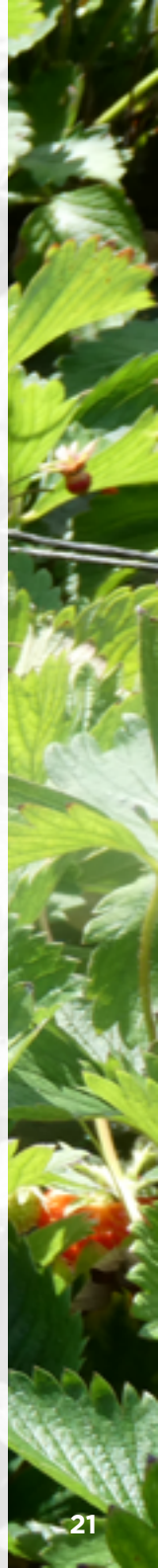

ANNEXE 2

CONTRAT DE FILIERE «PETITES FILIERES» :

PPAM, PÊCHE, PORCS, HÉLICICULTURE, PETITS FRUITS...
SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS RELEVANT DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (FEADER) EN TANT QUE COFINANCEUR

Dans les dispositifs FEADER, le Département de la Savoie finance a minima 30 % de la part nationale

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Irrigation individuelle / petits collectifs (mesure 205 du PSN)	Amélioration ou développement : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	**Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER**			
	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles (mesure 206 du PSN)	Amélioration ou développement : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	**Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER**			
	Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires (mesure 203 PSN)	Investissements permettant de protéger contre les aléas climatiques et sanitaires les productions végétales des exploitations agricoles, hors céréales et oléagineux (ex filets, serres...).	Exploitants agricoles	Taux 50 % à 70 %	Investissement	Dépenses de 5 000 à 200 000 euros
3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Investir dans les productions végétales (mesure 202 du PSN)	Matériel pour les productions végétales, permettant de limiter la pression sur l'environnement (ex désherbage mécanique, option pulvé, aire lavage)	Exploitants agricoles	Taux 25 % à 40 %	Investissement	Dépenses 5 000 à 50 000 euros
	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies (Mesure 208 du PSN)	Elaboration d'un projet partenarial, animation, investissements de plantation d'arbres ou de haies	**Voir modalités dans contrat thématique FONCIER**			
4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Déployer une stratégie locale de développement (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de développement (SLD) au profit de la relocalisation alimentaire (stratégies alimentaires territoriales)	Regroupement d'au moins deux partenaires	Taux 80 %	Fonctionnement	Dépenses > 5 000 euros
	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionnement alimentaire - structuration de filière	Toutes personnes physiques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Dépenses de 20 000 à 300 000 euros

** Les modalités correspondent aux critères des dispositifs FEADER en vigueur. Mise à jour juin 2024.*

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale (mesure 301 du PSN)	Investissements pour les productions végétales à enjeu de relocalisation et souveraineté régionale permettant la plantation, la récolte et le développement de toutes les productions végétales hors céréales et oléagineux.	Exploitants agricoles	Taux 30 % à 50 %	Investissement	Dépenses 5 000 à 160 000 euros
	Investir en collectif d'agriculteurs (Mesure 204 du PSN)	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30000, réseau DEPHY	Taux 30 % à 45 %)	Investisssment	Dépenses > 5 000 euros Plafonds 350 000 euros sur la programmation
	Investir pour mon exploitation d'élevage (mesure 201 du PSN)	Construction/déconstruction/extension/rénovation de bâtiments et les équipements des exploitations d'élevage	Exploitants agricoles	Taux 30 % à 40 %	Investissement	Dépenses par type d'investissement de 10 000 à 225 000 ou 50 000 euros. /!\ certaines dépenses barème coût simplifié
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles (mesure 302 du PSN)	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitations agricoles	Taux 35 %	Investissement	Dépenses 5 000 à 150 000 euros pour les exploitations avec transparence GAEC, 1 million d' euros pour les autres bénéficiaires
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire (mesure 303 du PSN)	Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits	PME, collectivités	Taux 25 % + 10 % si approvisionnement local conséquent	Investissement	Dépenses de 100 000 euros à 1 million d'euros
Améliorer et maitriser le foncier agricole	Accèder au foncier agricole et l'améliorer collectivement (mesure 104 du PSN)	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles...	**Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER**			
	Déployer une stratégie foncière agricole locale, en cohérence départementale (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de développement (SLD) en faveur : de la préservation et valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement génération, de la transition des systèmes agricoles face aux enjeux du changement climatique	**Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER**			

5

6

ANNEXE 3

CONTRAT DE FILIERE «PETITES FILIERES» :

PPAM, PÊCHE, PORCS, HÉLICICULTURE, PETITS FRUITS...
SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS RELEVANT DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (FEADER) EN TANT QUE COFINANCEUR

	Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1	S'adapter au changement climatique	Irrigation individuelle / petits collectifs	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	**Voir modalités dans contrat thématique FONCIER**			
		Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	**Voir modalités dans contrat thématique FONCIER**			
		Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires	Investissements permettant de protéger contre les aléas climatiques et sanitaires les productions végétales des exploitations agricoles, hors céréales et oléagineux (ex filets, serres...).	Exploitants agricoles	Taux 15 % +10 % enjeu climatique +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 203 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
		Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.
2	Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagner l'installation pour des exploitations viables et vivables	Suivi installation pendant 3 ans	Exploitants agricoles - nouvel installé hors dotation jeune agriculteur	500 euros par an dans la limite de 80 % de la dépense	Fonctionnement	Respect cahier des charges suivi nouvel installé pas de cumul avec suivi nouvel installé autre financeur
		Accompagnement des agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie
3	Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Investir dans les productions végétales	Matériel pour les productions végétales, permettant de limiter la pression sur l'environnement (ex désherbage mécanique, option pulvé, aire lavage)	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 202 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
		Favoriser la biodiversité dans les fermes	augmenter la biodiversité dans les fermes : haies, mares, nichoirs etc	Exploitants agricoles (PPAM)	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	

** Les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositfs FEADER. Mise à jour juin 2024*
Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire
Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionnement alimentaire - structuration de filière	Toutes personnes physiques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Modalités mesure 304 PSN avec dépenses < 20 000 euros **
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir dans des productions végétales à enjeu de souveraineté régionale	Investissements pour les productions végétales à enjeu de relocalisation et souveraineté régionale permettant la plantation, la récolte et le développement de toutes les productions végétales hors céréales et oléagineux.	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 301 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
	Investir en collectif d'agriculteurs	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30000, réseau DEPHY	Taux 30 % + 5 % engagement dans un collectif	Investisssment	Modalités mesures 204 PSN **
	Investir pour mon exploitation d'élevage	Construction/déconstruction/extension/rénovation de bâtiments et les équipements des exploitations d'élevage	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 201 PSN hor mécanisation en zone de montagne avec dépenses < 10 000 euros **
	Soutenir les investissements spécifiques	Equipements : bateaux, moteurs, filets....	Exploitants agricoles (pêche)	Taux 20 % +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Plafond 30 000€
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitants agricoles, collectivités	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5% engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 302 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire	Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits	PME, collectivités : cf modalités mesure 303 PSN	Taux 15% + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 303 PSN uniquement projets avec approvisionnement local majoritaire, avec dépenses < 100 000 euros **
	Maintien des outils d'abattage de proximité	Modernisation des outils d'abattage du territoire	Abattoirs de proximité	jusqu'à 40 %	Investissement	
	Autres matériels spécifiques	Favoriser la mise en place d'un réseau de consigne des contenants en verre ou la création de stations de lavage		Taux à définir	Investissement	
6 Améliorer et maitriser le foncier agricole	Porter du foncier pour produire plus en filières déficitaires	Acquérir du foncier pour installer des exploitants	Exploitants agricoles	prise de capital à la SCIC Foncière	Investissement	
	Accèder au foncier agricole et l'améliorer collectivement	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles...	**voir modaliés dans le contratthématique FONCIER**			
	Accéder au foncier agricole	Reconquête terrain : défrichage, remise en état, aménagement de parcelles en pente, accessibilité aux bâtiments (chemin) pour passage de camion (poids lourds)	**voir modaliés dans le contratthématique FONCIER**			

*** Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas*
Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas

ANNEXE 4

CONTRAT DE FILIERE «PETITES FILIERES»

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION

Dépôt :
Les dossiers concernant un soutien propre du Département (cf ANNEXES 1 et 3) seront déposés auprès du Département, imprimés disponibles sur le site **savoie.fr**.

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**
Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Les dossiers relevant d'une mesure du PSN-FEADER (cf ANNEXE 2) seront déposés sur le portail des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes : **aides.auvergnerhonealpes.fr**

Conditions d'éligibilité :
Les exploitants doivent être adhérents à la Mutualité Sociale Agricole à titre principal ou secondaire.
Seuls les matériels neufs sont éligibles. Afin de favoriser une approche globale au niveau de l'exploitation, aucun projet sollicitant une aide inférieure à 500 € ne sera retenu.

Instruction :
Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt du dossier, sous réserve qu'il soit complet, la demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou convention à retourner signée si l'aide est > 23 000 € indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

MODALITES DE VERSEMENT

Versement (dispositifs FEADER) :
Les paiements de ces aides sont gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Versement (hors dispositifs FEADER) :
Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet d'une avance, d'acomptes et d'un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération. Une avance pourra être versée pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet de plus de 50 000 € retenu en commission permanente. Les conditions de l'avance seront précisées dans la notification ou convention.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

Pour les aides au fonctionnement : le règlement de cette subvention interviendra en une seule fois à la notification de l'aide pour les aides ≤ 5000 € (justificatifs à transmettre au plus tard le 30 juin n+1), pour les aides > 5000 €, le règlement interviendra en deux fois, 80 % à la notification de l'aide et 20 % à réception des justificatifs de réalisation de l'opération dont bilan qualitatif. Pour les manisfestations, le réglement interviendra en une seule fois à réception du bilan de la manifestation et des justificatifs.

Le non achèvement de l'action, dans un délai d'un an à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

CONTACTS

Direction des politiques territoriales - Service Affaires agricoles et européennes
Chargé de mission : jean-claude.pepin@savoie.fr
Suivi administratif : aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

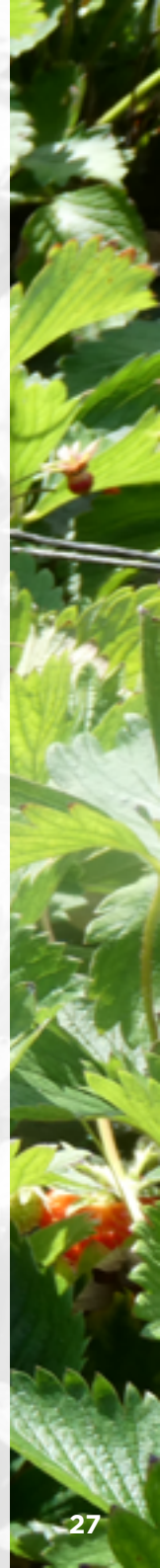

ANNEXE 5

CONTRAT DE FILIERE «PETITES FILIERES»

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ADABIO : Association de développement de l'agriculture biologique

AFP : Association foncière pastorale

APS : Assemblée des Pays de Savoie

ASA : Association syndicale autorisée

AURA : Auvergne Rhône-Alpes

CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

FADEGA : Fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs

FDCUMA : Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FRGDS : Fédération régionale des groupements de défense sanitaire

GAEC : Groupement agricole en commun

GDS : Groupement de défense sanitaire

GP : Groupement pastoral

HVE : Haute valeur environnementale

IAA : Industrie agroalimentaire

IFOAM : Fédération internationale des acteurs de l'agriculture biologique

IGP : Indication géographique protégée

LDAV73 : Laboratoire d'analyses vétérinaires de Savoie

LIDAL : Laboratoire d'analyses biologiques et alimentaires

OVS : Organisme à vocation sanitaire

PAT : Projet alimentaire territorial

PEPS : Plan espaces, paysages de Savoie

PME : Petites et moyennes entreprises

PPAM : Plantes à parfum aromatiques et médicinales

PPT : Plan pastoral territorial

PSN : Plan stratégique national

RHD : Restauration hors domicile

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

SLD : Stratégie locale de développement

SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation

©CFPPA Reinach Formations

NOTES

@Magali.Durand

SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

savoie.fr

Direction artistique : Alain Boniface